



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2016-210

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-28-028 - 01-DRAAF- ARDC dossier autorisation exploiter- Gaec Guigneret (1 page)	Page 3
R76-2016-07-13-026 - 02-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Bouche Nicolas (1 page)	Page 5
R76-2016-11-13-001 - 03-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Bourgnou-1 (1 page)	Page 7
R76-2016-07-13-027 - 04- DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Bourgnou 2 (1 page)	Page 9
R76-2016-07-13-028 - 05-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Bouyssou 2 (1 page)	Page 11
R76-2016-07-13-029 - 06-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Bouyssou 1 (1 page)	Page 13
R76-2016-07-13-030 - 07-DRAAF -ARDC dossier autorisation exploiter - Bouzou (1 page)	Page 15
R76-2016-07-13-031 - 08-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Charazac Sylvain (1 page)	Page 17
R76-2016-07-13-032 - 09-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Coldefy Cécile (1 page)	Page 19
R76-2016-11-13-002 - 10-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Durand-1 (1 page)	Page 21
R76-2016-07-13-033 - 11-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Durand-2 (1 page)	Page 23
R76-2016-07-13-034 - 12-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Durand-3 (1 page)	Page 25
R76-2016-07-13-035 - 12-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Durand-3 (1 page)	Page 27
R76-2016-07-13-036 - 13-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Gary - 2 (1 page)	Page 29
R76-2016-07-13-037 - 14-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Gary-1 (1 page)	Page 31
R76-2016-07-13-038 - 15-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Tillet - 2 (1 page)	Page 33
R76-2016-07-13-039 - 16-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Tillet -1 (1 page)	Page 35
R76-2016-07-13-040 - 17-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Valet Hervé et Régis (1 page)	Page 37

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-28-028

01-DRAAF- ARDC dossier autorisation exploiter- Gaec
Guigneret

*01- ARDC dossier d'autorisation d'exploiter- Gaec Guigneret.
- signé par Madame la directrice départementale des Territoires du Tarn -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU TARN

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,
de la forêt et de la chasse

Albi, le 28/07/2016

à l'attention du

GAEC DU GUIGNERET
Le Guigneret

81190 ALMAYRAC

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception ce jour du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 60,83 ha SAU, terres situées sur les communes de MONTIRAT, de JOUQUEVIEL et de MIRANDOL-BOURGNOUNAC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **01/07/2016**
- numéro d'enregistrement : n° **C1602440**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **01/11/2016**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et forestière

Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-026

02-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -
Bouche Nicolas

*02- ARDC dossier d'autorisation d'exploiter - Bouche Nicolas.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

Monsieur BOUCHE Nicolas

Escougne

46600 MARTEL

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **3,0000** ha situés sur la (les) commune(s) de **46600 MARTEL**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-67**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement-Economie des Territoires


Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-13-001

03-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -
Bournou-1

*03- ARDC dossier d'autorisation d'exploiter - Bournou-1.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Le Directeur Départemental

à

Madame, Messieurs **BOURGNOU** Brigitte, Maurice
et Cédric

GAEC LES MARRONNIERS

567 chemin de Pouxoy

46230 LALBENQUE

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **17,0009** ha situés sur la (les) commune(s) de **46230 BELFORT DU QUERCY**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-75**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires


Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-027

04- DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -
Bournou 2

*04 - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter - Bournou-2.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Lot -*

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr
Tél. : 05 65 23 61 43

Cahors, le 13 juillet 2016

Le Directeur Départemental

à

Madame, Messieurs BOURGNOU Brigitte, Maurice
et Cédric

GAEC LES MARRONNIERS

567 chemin de Pouxoy

46230 LALBENQUE

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **5,1599** ha situés sur la (les) commune(s) de **46230 BELFORT DU QUERCY**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-76**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

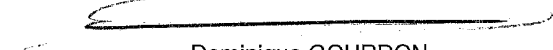
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires


Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-028

05-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -
Bouyssou 2

*05-DRAAF - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter - Bouyssou 2
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

Monsieur **BOUYSSOU Didier**

GAEC CANCE BAS

Mentine

46500 LE BASTIT

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **3,1380 ha** situés sur la (les) commune(s) de **46500 CARLUCET**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-79**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.


En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires


Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-029

06-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -
Bouyssou 1

*05- ARDC dossier d'autorisation d'exploiter - Bouyssou 1
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Lot -*

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr
Tél. : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

Monsieur **BOUYSSOU** Didier

GAEC CANCE BAS

Mentine

46500 LE BASTIT

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **113,0780** ha situés sur la (les) commune(s) de **46500 LE BASTIT**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-79**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

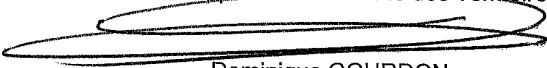
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires



Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-030

07-DRAAF -ARDC dossier autorisation exploiter -
Bouzou

*07-dossier d'autorisation d'exploiter - Bouzou Françoise.
- signé par M. le directeur départemental du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Le Directeur Départemental

à

Madame BOUZOU Françoise

Le Sol

46320 GREZES

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **3,3285** ha situés sur la (les) commune(s) de **46320 GREZES**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-71**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires


Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-031

08-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -
Charazac Sylvain

*08-dossier d'autorisation d'exploiter - Charazac Sylvain.
- signé par M. le directeur départemental du Lot -*

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

Monsieur CHARAZAC Sylvain

Pech de Cor

46110 BETAILLE

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **1,0343** ha situés sur la (les) commune(s) de **46110 BETAILLE**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-69**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires



Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-032

09-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -
Coldefy Cécile

*09-dossier d'autorisation d'exploiter - Coldefy Cécile.
- signé par M. le directeur départemental du Lot -*

PREFET DE LOT

*Direction Départementale
des Territoires (et de la Mer) du Lot*

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON
Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr
Tél. : : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental
à
Madame COLDEFY Cécile
Larcher
46240 LABASTIDE MURAT

OBJET:
Contrôle des structures
Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **6,6554** ha situés sur la (les) commune(s) de **46240 USSEL**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-70**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

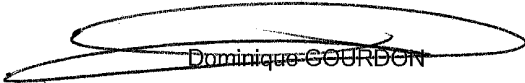
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires



Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-13-002

10-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -
Durand-1

*10-dossier d'autorisation d'exploiter - DURANT 1.
- signé par M. le directeur départemental du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

Monsieur DURAND Dominique

GAEC PECH CABRIT

Pechleroux

46230 LALBENQUE

OBJET:

Contrôle des structures

Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **178,8085** ha situés sur la (les) commune(s) de **46230 LALBENQUE**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-77**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires


Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-033

11-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -
Durand-2

*11-dossier d'autorisation d'exploiter - DURANT 2.
- signé par M. le directeur départemental du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr
Tél. : : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

Monsieur DURAND Dominique

GAEC PECH CABRIT

Pechleroux

46230 LALBENQUE

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **1,1503** ha situés sur la (les) commune(s) de **46230 AUJOLS**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-77**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

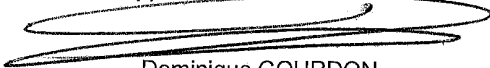
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires


Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-034

12-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -
Durand-3

*11-dossier d'autorisation d'exploiter - DURANT 3.
- signé par M. le directeur départemental du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

Monsieur **DURAND Dominique**

GAEC PECH CABRIT

Pechleroux

46230 LALBENQUE

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **15,7450** ha situés sur la (les) commune(s) de **46170 PERN**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-77**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires


Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-035

12-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -
Durand-3

*11-dossier d'autorisation d'exploiter - DURANT 3.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

Monsieur **DURAND Dominique**

GAEC PECH CABRIT

Pechleroux

46230 LALBENQUE

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **15,7450** ha situés sur la (les) commune(s) de **46170 PERN**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-77**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires


Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-036

13-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Gary -

2

*11-dossier d'autorisation d'exploiter - Gary 2.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Lot -*

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Le Directeur Départemental

à

Monsieur GARY Paul

Place de la République

46800 MONTCUQ

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **4,7205** ha situés sur la (les) commune(s) de **46800 MONTCUQ**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-72**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

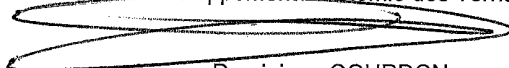
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires



Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-037

14-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter -
Gary-1

*11-dossier d'autorisation d'exploiter - Gary 1.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Le Directeur Départemental

à

Monsieur GARY Paul

Place de la République

46800 MONTCUQ

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **1,0920 ha** situés sur la (les) commune(s) de **46800 MONTCUQ**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-72**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires

Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-038

15-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Tillet

- 2

*11-dossier d'autorisation d'exploiter - Tillet 2.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Le Directeur Départemental

à

Monsieur TILLET Marc

La Rode

46120 LEYME

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 61 43

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **0,9976** ha situés sur la (les) commune(s) de **46120 LEYME**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-66**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

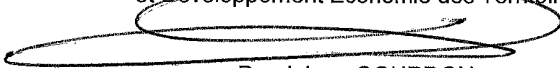
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires


Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-039

16-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Tillet

-1

*11-dossier d'autorisation d'exploiter - Tillet 1.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Lot -*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT

*Direction Départementale
des Territoires (et de la Mer) du Lot*

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

Monsieur TILLET Marc

La Rode

46120 LEYME

OBJET:

Contrôle des structures

Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **0,6860** ha situés sur la (les) commune(s) de **46120 LEYME**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-66**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires

Dominique GOURDON

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-13-040

17-DRAAF - ARDC dossier autorisation exploiter - Valet
Hervé et Régis

*11-dossier d'autorisation d'exploiter - Valet Hervé et Régis.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Lot -*

PREFET DE LOT

Direction Départementale

des Territoires (et de la Mer) du Lot

Service Economie Agricole et Développement
Rural.....

Cahors, le 13 juillet 2016

Affaire suivie par : Valérie TRAMEÇON

Mail : valerie.tramecon@lot.gouv.fr

Tél. : : 05 65 23 61 43

Le Directeur Départemental

à

Monsieur VALET Hervé et Régis

EARL VALET

Roumegoux

12300 SAINT SANTIN

OBJET:

Contrôle des structures

**Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **13/07/16** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **9,2574** ha situés sur la (les) commune(s) de **46270 BAGNAC SUR CELE**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/07/16**
- **Numéro d'enregistrement : 2016-74**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/11/16**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.


En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef de Service Economie Agricole
et Développement Economie des Territoires



Dominique GOURDON